

Que faut-il encore ?

Enfin, et pardessus tout, être de ces enfants soumis et dévoués de l'Eglise, écouter la parole de son Vicaire Infaillible ; désavouer ce qu'il désavoue, approuver ce qu'il approuve et tendre à appliquer partout, dans nos mœurs, dans nos institutions, dans nos lois et dans notre gouvernement, les conseils venus du Souverain Pontife et de ceux qui ayant reçu la mission d'évangéliser les peuples, s'appliquent à enseigner et à autoriser ce que le chef de l'Eglise autorise et enseigne.

Et pour conclure toute cette discussion d'une manière profitable, rappelons-en les principaux points. L'Eglise est une société parfaite, souveraine et indépendante ; à ces titres elle ne peut en aucune façon, dans la sphère de ses droits, être soumise à l'Etat.

C'est à tort que les Théologiens de Québec reconnaissent comme très-excellentes et pas le moins du monde réformables, des lois contrôlant l'autorité de l'Eglise et les droits qu'elle a de former des paroisses, d'instituer des curés, d'établir des fabriques, de tenir les registres, etc., etc., etc.

Donc, il est faux et erroné de prétendre à l'instar des Théologiens de Québec et des auteurs qu'ils citent que l'Eglise a été reçue dans l'Etat par l'Etat, et que c'est par l'Etat qu'elle a le droit d'acquérir et de posséder.

C'est l'erreur du gallicanisme moderne de subordonner les actes des évêques, comme l'institution des paroisses et des curés, au bon vouloir de l'Etat : Donc les Théologiens de Québec fraternisent avec le gallicanisme moderne lorsqu'ils subordonnent les actes des évêques, instituant les curés et les paroisses, au bon vouloir de l'Etat.

Dans toute société où l'Eglise ne jouit pas de toutes ses franchises, dans toute société où l'Eglise n'est pas *religion d'Etat*, dans toute société où l'Etat empiète sur les droits de l'Eglise, il n'y a pas d'union de l'Eglise et de l'Etat.

Donc les Théologiens de Québec ont tort et grande-